

## Rapport N° 162/2019

### Réponse au postulat de Madame la Conseillère communale Aurélie Hegetschweiler au sujet de l'optimisation des espaces ludiques communaux

---

Nyon, le 31 août 2019

Au Conseil communal de Nyon

Monsieur le Président,  
Mesdames et Messieurs les Conseillers,

La Commission s'est réunie le mardi 27 août 2019. Etaient présents Mesdames les Conseillères communales Véronique Bürki, Aurélie Hegetschweiler, ainsi que Messieurs les Conseillers communaux, Jean-Michel Hainard, Alexandre Kaspar, Hans Rasmus Nilsson, Bernard Ueltschi, Christian Karcher et Philippe Kuratle (président-rapporteur). La Municipalité était représentée par le Municipal Monsieur Maurice Gay ainsi que Madame Camille Bernier. La Commission les remercie pour leurs disponibilités ainsi que les réponses et les explications détaillées.

A Nyon, 18 espaces ludiques sont comptés, la Municipalité a décidé de concentrer sa réponse sur 6 places de jeux de la ville. En effet, 12 places ne sont pas prises en compte car elles possèderaient déjà de l'ombrage où les arbres existants seront d'ici quelques années assez imposants pour créer de l'ombrage naturel. La commission note que cela ne sera pas avant une quinzaine d'années au minimum.

Trois possibilités ont été étudiées pour créer de l'ombrage dans ces espaces.

L'option 1 : Des velums d'ombrage montés sur des armatures rigides capables de résister aux intempéries. Ces structures seraient donc assez définitives.

L'option 2 : Une protection sous la forme d'un treillis plus léger qui serait fixé aux arbres ou aux accroches existantes.

L'option 3 : Des pergolas, une installation légère et peu coûteuse qui permet de valoriser l'ambiance du lieu tout en créant de l'ombrage.

Cependant, la solution 3 est privilégiée pour des questions de coûts et constitue la meilleure solution pour protéger les jeux actuels et créer de l'ombrage par la même occasion.

La Municipalité est convaincue que des espaces d'ombrage doivent être mis en place dans certaines places, cependant au vu de la situation financière de la Ville de Nyon, il est préférable d'attendre l'arrivée de meilleurs jours. Il existe des solutions mais pas maintenant, les ombrages ne font pas partie des projets dit prioritaires.

La commission est consciente que les finances communales ne sont pas optimales pour faire de nouveaux investissements même si les coûts de production des pergolas ne sont pas très excessifs. En effet, lors de la séance, des chiffres de CHF 25'000.- pour couvrir 6 places de jeux ont été articulés. Qui plus est ces pergolas peuvent être déplacées en cas de besoin pour améliorer d'autres espaces.

Il est également important de noter que les ombrages doivent être pensés pour les enfants, les parents mais aussi les personnes plus âgées et les jeunes. Nos places de jeux actuelles et futures sont et seront toujours des lieux de rencontres intergénérationnelles. Il ne s'agit pas simplement de couvrir nos places de jeux pour les parents et enfants, il s'agit aussi de penser aux espaces en

commun, aux places de pique-nique pour les repas de midi. La commission est déçue que la vision globale de la Municipalité ne soit pas plus grande même avec peu de moyen.

Pour ne citer qu'un exemple, il a tout simplement suffi de ne plus tailler les arbres entre Petit Perdtemps et le parking pour que la terrasse du container et la place de jeux du même nom soient ombragées.

Pourquoi la Municipalité n'est-elle pas venue avec une 4<sup>ème</sup> solution qui aurait été de mettre tout simplement plus d'arbres, il paraît encore plus judicieux que des pergolas en sachant leurs bienfaits (baisse de température et ombrage naturel) !

## **Conclusion**

Le développement de nos futures et existantes places de jeux doit être bien pensé. La commission dans son entier a pris note de la réponse de la Municipalité qui a étudié des possibilités d'ombrage. Il est toutefois important de noter que les ombrages restent primordiaux pour que les places de jeux soient utilisées par les Nyonnais.

Les différentes solutions pour optimiser les espaces publics ne doivent pas être mis aux oubliettes, elles doivent faire partie intégrante des nouveaux projets.

La commission prend acte de cette réponse cependant elle émet les vœux suivants.

- Il est nécessaire que la Municipalité inclue des espaces d'ombrages dans les futurs projets de places de jeux et ait une vision plus large pour la santé et les interactions de ses habitants.
- Les projets existants doivent également être pris en compte lors de prochains investissements.
- La Municipalité doit privilégier les arbres existants ou envisager de planter de nouveaux arbres.

La commission dans son ensemble sera très attentive lors des prochains investissements liés aux places de jeux et se fera un plaisir de rappeler les vœux de ce rapport et de revenir avec de nouvelles propositions.

Au vu de ce qui précède, nous vous demandons, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers, de prendre la décision suivante :

## **Le Conseil communal de Nyon**

**vu** le rapport-préavis N° 162/2019 concernant le postulat de Mme la Conseillère communale Aurélie Hegetschweiler intitulé « optimisation des espaces ludiques communaux »,

**ouï** les conclusions du rapport de la commission chargée de l'étude de cet objet,

**attendu** que ledit objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour,

### **décide :**

- de prendre acte du rapport-préavis N° 162/2019 valant réponse au postulat de Mme la Conseillère communale Aurélie Hegetschweiler intitulé « optimisation des espaces ludiques communaux ».

La Commission :  
Aurélie Hegetschweiler  
Véronique Bürki  
Bernard Ueltschi  
Philippe Kuratle

Alexandre Kaspar  
Jean-Michel Hainard  
Christian Karcher